

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Senneterre, tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 19h30 au bureau municipal situé au 100, rue du Portage à Senneterre.**

**Sont présent(es) :**

- Mme Jacline Rouleau, mairesse
- M. Jean-Raphaël Savard, conseiller siège n° 1
- M. Antoine Durand-Saddier, conseiller siège n° 2
- M. Jean-Marc Perrier, conseiller siège n° 3
- Mme Lucie Lafrance, conseillère siège n° 4
- Mme Rachel Jean, conseillère siège n° 5
- M. Martin Dandurand, conseiller siège n° 6

**Sont également présents (es):**

- Mme Mélanie Hébert, directrice générale et greffière-trésorière
- M. Jean-Pierre Raymond, Directeur de la voirie et officier municipal en bâtiment et en environnement

**Ouverture de la séance**

Formant quorum sous la présidence de Mme Jacline Rouleau, mairesse.

**Résolution  
No 25-12-148**

**Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé** par la conseillère Rachel Jean, appuyé par le conseiller Antoine Durand-Saddier:

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance telle que déposée, et demeure ouvert à toute modification;

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025
4. Correspondance
5. Adoption des comptes fournisseurs
6. Administration
  - 6.1 Dépôt des formulaires Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038)
  - 6.2 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires
  - 6.3 Déclaration des dons et autres avantages
  - 6.4 Dépôt des écritures du journal général
  - 6.5 Séance extraordinaire – Budget 2026
  - 6.6 Calendrier des séances ordinaires 2026
  - 6.7 Régime de retraite des employés municipaux 2026
  - 6.8 Indexation des employés pour l'année 2026
  - 6.9 Indexation des élus pour l'année 2026
  - 6.10 Avis de motion et dépôt du projet du règlement no 329-2025 portant sur le taux de taxes et tarification 2026
  - 6.11 Formations obligatoires pour les élus (es) - UMQ
  - 6.12 Adoption du règlement numéro 328-2025 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
  - 6.13 Adoption du règlement numéro 327-2025 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet
  - 6.14 Avis de motion et dépôt du projet du règlement no 330-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008
  - 6.15 Adoption du projet de règlement no. 330-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008
  - 6.16 Affectation de surplus – Service incendie
  - 6.17 Affectation de surplus – Voirie municipale
  - 6.18 Programme d'aide à la voirie locale - Entretien du réseau routier local
7. Affaires nouvelles
  - 7.1 COMBEQ – Adhésion 2026
  - 7.2 Appel d'offre no. 20251027-2 – Rejet de la soumission
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

**Résolution  
N° 25-12-149**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025**

**Attendu que** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal et renoncent à la lecture;

**Il est proposé** par le conseiller Antoine Durand-Saddier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Perrier:

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, tel que déposé.

**Correspondances**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance.

**Résolution  
N° 25-12-150**

**Adoption des comptes fournisseurs**

**Il est proposé par** la conseillère Mme Lucie Lafrance :

**Que** les membres du conseil approuvent la liste des comptes à payer au montant total de 183 120.53 \$.

**Que** Mme Mélanie Hébert, greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir les dépenses autorisées.

**Adoptée à l'unanimité**

**Dépôt des formulaires Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038)**

Tel que prévoit l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), Mme Mélanie Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, dépose les formulaires DGE-1038 de l'ensemble des candidates et des candidats ayant déposé leur candidature aux élections municipales du 2 novembre 2025.

**Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires**

Tel que prévoit l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), Mme Mélanie Hébert, directrice générale et greffière-trésorière dépose la déclaration des intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du conseil.

**Déclaration des dons et autres avantages**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et de déontologie en matière municipale*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose un extrait du registre qui contient les déclarations de réception de dons, marques d'hospitalités ou autres avantages reçus par un membre du conseil municipal en 2025, depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

**L'extrait du registre ne contient aucune déclaration.**

**Dépôt des écritures du journal général**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les écritures du journal général du mois de novembre 2025.

**Séance extraordinaire – Budget 2026**

Une séance extraordinaire pour le budget 2026 sera donnée le 10 décembre 2025 à 18h30. Un avis public sera donné conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec «*au moins huit jours avant la séance*».

**Résolution  
N° 25-12-151**

**Calendrier des séances ordinaires 2026**

**Considérant que** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Martin Dandurand, appuyé par le conseiller Jean-Raphaël Savard et résolu unanimement :

**Que** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19 h 30 au bureau municipal situé au 100, rue du Portage :

- 12 janvier 2026
- 2 février 2026
- 2 mars 2026
- 7 avril 2026
- 4 mai 2026
- 1<sup>er</sup> juin 2026
- 6 juillet 2026
- 4 août 2026
- 14 septembre 2026
- 5 octobre 2026
- 2 novembre 2026
- 7 décembre 2026

**Qu'un** avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Résolution  
N° 25-12-152**

**Régime de retraite des employés municipaux 2026**

**Attendu qu'**au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année la municipalité a l'opportunité de modifier les choix qu'elle a déjà faits ;

**Que** la municipalité, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, peut :

- Opter dorénavant pour le volet à cotisations déterminées au lieu du volet à prestations déterminées ;
- Modifier le taux de cotisation au volet à prestations déterminées auquel la municipalité participe déjà ;
- Adhérer dorénavant simultanément aux deux volets offerts au lieu d'un seul.

**Attendu que** le taux de cotisation demeure inchangé jusqu'au 31 décembre 2026;

**Il est proposé par** le conseiller Antoine Durand-Saddier, appuyé par la conseillère Rachel Jean et unanimement résolu :

**Que** la municipalité n'apporte aucun changement au Régime de retraite des employés municipaux.

**Que** l'ensemble des employés continue de participer au volet à prestations déterminées au même taux de cotisation salariale de 6,765 % du salaire admissible;

**Que** l'employeur continue de participer au volet à prestations déterminées au même taux de cotisation salariale de 6,785 % du salaire admissible.

**Résolution  
N° 25-12-153**

**Indexation des employés pour l'année 2026**

**Attendu que** la rémunération des employés est ajustée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistique Canada, ou selon les modalités déterminées par résolution du conseil, conformément à l'article 18 de la Politique de gestion applicable au personnel;

**Il est proposé par** le conseiller Martin Dandurand, appuyé par le conseiller Jean-Raphaël Savard et unanimement résolu :

**Que** les salaires des employés municipaux soient indexés au 1<sup>er</sup> janvier 2026 aux taux de 3,3 % pour l'année 2026.

**Résolution  
N° 25-12-154**

**Indexation des élus pour l'année 2026**

**Attendu que** la rémunération des élus est indexée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation par Statistique Canada et doit se faire par résolution, tel que mentionne l'article 3 du règlement no. 308-2023 relatif au traitement des élus municipaux ;

**Il est proposé par** le conseiller Jean-Raphaël Savard, appuyé par la conseillère Rachel Jean et unanimement résolu :

**Que** la rémunération des élus soit indexée aux taux de 3,3 % pour l'année 2026.

**Avis de motion et dépôt du projet du règlement no 329-2025 portant sur le taux de taxes et tarification 2026**

Rachel Jean, conseillère donne avis de motion que le règlement no 329-2025 portant sur le taux de taxes et la tarification 2026 sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 10 décembre 2025 lors de la séance extraordinaire du budget et elle procède au dépôt du projet de règlement conformément à la Loi.

**Résolution  
N° 25-12-155**

**Formations obligatoires pour les élus (es) - UMQ**

**Attendu que** deux formations sont maintenant obligatoires pour les élus(es) municipaux à la suite des élections 2025 :

- Formation Éthique et déontologie;
- Formation générale du MAMH

**Attendu que** l'UMQ offre un Parcours complet comprenant les 2 formations au coût de 300 \$ par personne;

**Il est proposé par** la conseillère Lucie Lafrance, appuyé par la conseillère Rachel Jean et unanimement résolu :

**De faire** l'inscription des élus(es) pour le parcours complet avec l'UMQ au coût total de 2 100\$.

**Résolution  
N° 25-12-156**

**Adoption du règlement numéro 328-2025 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

**Il est proposé par** la conseillère Lucie Lafrance, appuyé par le conseiller Jean-Marc Perrier et unanimement résolu :

**Que** le conseil municipal adopte le règlement portant le n° 328-2025 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, ce règlement n'a fait l'objet d'aucun changement depuis le dépôt du projet.

**Résolution  
N° 25-12-157**

**Adoption du règlement numéro 327-2025 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet**

**Il est proposé par** le conseiller Antoine Durand-Saddier, appuyé par le conseiller Martin Dandurand et unanimement résolu :

**Que** le conseil municipal adopte le règlement portant le n° 327-2025 fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet, ce règlement a fait l'objet d'aucun changement depuis le dépôt du projet.

**Avis de motion et dépôt du projet du règlement no 330-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008**

Rachel Jean, conseillère donne avis de motion que le règlement no 330-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008 sera adopté lors de la séance ultérieure et elle procède au dépôt du projet de règlement conformément à la Loi.

**Résolution  
N° 25-12-158**

**Adoption du projet de règlement no. 330-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008**

**Il est proposé par** le conseiller Martin Dandurand, appuyé par le conseiller Jean-Raphaël Savard et unanimement résolu :

**Que** le conseil municipal adopte le projet de règlement no. 330-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 209-2008;

**Que** le conseil municipal délègue à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

*Le conseiller M. Jean-Raphaël Savard, déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la résolution suivante en raison d'un conflit d'intérêts. Le conseiller M. Jean-Raphaël Savard confirme qu'il n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.*

**Résolution  
N° 25-12-159**

**Affectation de surplus – Service incendie**

**Considérant que** le montant de 25 000 \$ prévu au budget 2025 dans projet spéciaux – incendie n'a pas été utilisé;

**Il est proposé par** le conseiller Martin Dandurand, appuyé par la conseillère Rachel Jean et unanimement résolu :

**D'affecter** un montant de 25 000 \$ pour le service incendie.

**Résolution  
N° 25-12-160**

**Affectation de surplus – Voirie municipale**

**Attendu que** les redevances gravières totalisent la somme de 12 000 \$ pour l'année 2025;

**Il est proposé par** le conseiller Jean-Raphaël Savard, appuyé par la conseillère Lucie Lafrance et unanimement résolu :

**D'affecter** un montant de 12 000 \$ pour la voirie municipale.

**Résolution  
N° 25-12-161**

**Programme d'aide à la voirie locale - Entretien du réseau routier local**

**Attendu que** le ministère des Transports a versé une compensation de 174 090 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

**Attendu que** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Il est proposé par** le conseiller Antoine Durand-Saddier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Perrier et unanimement résolu :

**Que** la Municipalité Paroisse de Senneterre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

**Résolution  
N° 25-12-162**

**COMBEQ – Adhésion 2026**

**Il est proposé par** la conseillère Lucie Lafrance, appuyé par le conseiller Martin Dandurand et unanimement résolu :

**De** renouveler l'adhésion de la COMBEQ pour l'année 2026 de M. Jean-Pierre Raymond, Inspecteur municipal au coût de 380 \$ avant taxes;

**Que** le montant soit payé avec le budget 2026.

**Résolution  
N° 25-12-163**

**Appel d'offre no. 20251027-2 – Rejet de la soumission**

**Considérant que** l'appel d'offre no. 20251027-2 visant les services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis liés à la modification de la rampe de mise à l'eau du Lac Parent a été publié sur le SEAO le 30 octobre 2025;

**Considérant que** la municipalité a procédé, le 24 novembre 2025, à l'ouverture d'une seule soumission;

**Considérant que** l'offre de Services no. F2502151-990 déposé par la Firme Artelia Canada inc. s'élève à 109 277.99 \$ taxes incluses;

**Considérant que** le prix soumis excède largement les l'attente de la municipalité et que, pour ce motif le comité de sélection ne recommande pas l'adjudication du contrat;

**Considérant que** l'article 1.3.4 de l'appel d'offre no. 20251027-2 stipule que la municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenue le plus haut pointage, ni aucune des soumissions reçues;

**Par conséquent, il est proposé par** la conseillère Rachel Jean, appuyé par le conseiller Antoine Durand-Saddier et unanimement résolu :

**De rejeter** la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres no. 20251027-2.

**Période de questions**

Conformément à l'article 150 du *Code municipal du Québec*, une période de questions est tenue.

**Résolution  
N° 25-12-164**

**Levée de l'assemblée**

Proposé par la conseillère Lucie Lafrance.  
L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée.

\_\_\_\_\_  
Jacline Rouleau,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mélanie Hébert,  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Jacline Rouleau, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**Le procès-verbal reproduit l'intégralité des propos tenus lors de la séance du conseil.**

